

LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Différentes possibilités s'offrent à vous pour travailler pendant et après vos études.

Sous certaines conditions, il est possible de travailler sur le campus ou hors campus pendant vos études, sans permis de travail. Vous pouvez aussi obtenir un permis de travail afin de faire des stages dans le cadre de vos études. De plus, les diplômés peuvent demander un permis de travail postdiplôme pour travailler à temps plein à la suite de leurs études. Enfin, un permis de travail peut également être délivré à la conjointe ou au conjoint accompagnateur d'une étudiante ou d'un étudiant.

Pour profiter de ces différentes possibilités, vous devez être titulaire d'un permis d'études valide et être inscrit à temps plein dans un programme de formation professionnelle, collégiale ou universitaire.

Pour plus d'information sur les études au Québec :

Espace international – section Étudier au Québec

www.international.gouv.qc.ca/etudier

10 ÉTUDIANTS

DE DIVERS PAYS RACONTENT LEUR EXPÉRIENCE D'ÉTUDES AU QUÉBEC



Venez les rencontrer sur maplaceauquebec.ca



LES FRAIS LIÉS AU SÉJOUR D'ÉTUDES

Pour étudier au Québec, vous devez démontrer que vous disposez de ressources financières suffisantes pour couvrir les droits de scolarité et les autres frais liés à votre inscription (frais afférents, frais de matériel pédagogique, cotisations aux associations étudiantes, prime d'assurance maladie et hospitalisation), les frais de transport (aller-retour depuis votre pays d'origine), les frais d'installation pour la première année et les frais de subsistance pour la durée de votre séjour. Vous devez aussi prévoir les coûts d'examens liés aux demandes de certificat d'acceptation du Québec et au permis d'études.

Le Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires

Des exemptions des droits de scolarité supplémentaires sont disponibles pour un nombre limité d'étudiantes et d'étudiants. Ceux-ci peuvent alors être exemptés du montant forfaitaire qui est exigé des étudiants étrangers.

Le Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers

Des bourses d'excellence sont offertes par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aux élèves et aux étudiants étrangers qui se distinguent par la qualité de leur dossier scolaire. Pour être admissible, vous devez être inscrit à temps plein dans un programme menant à un diplôme d'un établissement d'enseignement québécois.

Pour en savoir davantage sur ces programmes, nous vous invitons à consulter le www.education-internationale.com/recrutement-international pour la formation professionnelle et le www.education.gouv.qc.ca/etudierauquebec pour la formation collégiale et universitaire.

ÉTUDIER AU QUÉBEC EN 4 ÉTAPES ✓

ÉTAPE 1

Choix d'un programme d'études et d'un établissement d'enseignement

Prenez d'abord connaissance des programmes d'études offerts en contactant l'établissement d'enseignement de votre choix ou en communiquant avec le Centre de renseignements du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

ÉTAPE 2

Admission

La meilleure façon de connaître les conditions d'admission, les délais prévus pour le traitement des demandes et les dates limites à respecter est de vous adresser directement à l'établissement.

Pour la formation professionnelle, la demande d'admission doit être adressée directement à l'établissement concerné. Celui-ci fait ensuite parvenir le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/evaluation-comparative afin qu'une évaluation comparative des études effectuées hors Québec soit réalisée.

Au collégial public, la demande d'admission doit être adressée soit à un service régional d'admission, soit directement à l'établissement lorsque ce dernier ne fait pas partie d'un service régional d'admission. Dans le cas d'une demande d'admission dans un collège privé, il faut communiquer directement avec l'établissement concerné.

Si vous souhaitez étudier à l'université, vous devez communiquer avec l'établissement sélectionné pour connaître les conditions et la marche à suivre pour présenter une demande d'admission.

ÉTAPE 3

Obtention d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Dès la réception de votre lettre d'admission, vous devez sans tarder faire une demande de CAQ pour études auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, obligatoire pour tout séjour d'études de plus de six mois.

L'obligation d'obtenir un CAQ pour études s'applique généralement à tous les étudiants étrangers, et ce, pour tous les niveaux d'enseignement. Toutefois, certaines catégories d'étudiants ne sont pas tenues d'en obtenir un. Pour faire une demande et connaître la liste des exemptions, consultez le www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/demande-caq-etudes.

Les délais d'obtention du CAQ pour études sont d'environ quatre semaines, excluant les délais postaux. Le certificat est valide pour toute la durée de vos études jusqu'à un maximum de 49 mois.

ÉTAPE 4

Obtention d'un permis d'études auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

Tout comme le CAQ pour études, l'obtention du permis d'études du Canada est obligatoire pour tout programme d'études d'une durée de plus de six mois. Il est à noter que certains ressortissants étrangers doivent se procurer un visa de résident temporaire pour entrer au Canada. Dans ce cas, c'est le bureau canadien des visas qui le délivrera en même temps que le permis d'études.

Veillez communiquer avec le bureau canadien des visas pour obtenir votre permis d'études et, s'il est requis, un visa de résident temporaire. La marche à suivre pour ce faire est décrite dans le www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier.asp.

Vous êtes maintenant prêt à étudier au Québec!



ÉTUDIER AU Québec

maplaceauquebec.ca



100%

Québec



Le Québec, c'est l'espace francophone au cœur des Amériques. C'est aussi un important pôle de l'économie du savoir et du commerce international. Carrefour des cultures, le Québec offre un milieu de vie stimulant et sécuritaire. Son système d'éducation est l'un des plus performants en Amérique du Nord.

Profitez d'un mode de vie à votre image en venant étudier au Québec ! Vous pourriez, par exemple :

- étudier en génie aéronautique en plein cœur du Montréal branché;
- connaître les environnements forestiers en Abitibi-Témiscamingue;
- découvrir les sciences de la mer à Rimouski.

Chaque année, le Québec accueille environ 30 000 étudiantes et étudiants étrangers venant de plus de 160 pays.



SYSTÈME D'ÉDUCATION AU QUÉBEC

Le système d'éducation québécois comprend l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, la formation professionnelle, l'enseignement collégial préuniversitaire et technique ainsi que l'enseignement universitaire. Le système d'éducation public du Québec est laïque. Il est établi sur une base linguistique francophone et anglophone, selon la langue d'enseignement d'usage dans les écoles. Il existe également au Québec un réseau d'établissements privés qui offrent les programmes d'études officiels.

La formation professionnelle

Ce type de formation s'adresse aux jeunes et aux adultes souhaitant intégrer le marché du travail. Il prépare ainsi généralement à des métiers spécialisés et techniques. Relevant de l'enseignement secondaire, **la formation professionnelle** est offerte par des commissions scolaires et des établissements privés. L'élève peut y accéder après la réussite de la troisième ou de la quatrième année du secondaire (neuvième ou dixième année de scolarité). Tous les programmes conduisent à un diplôme officiel, soit l'attestation d'études professionnelles (AEP), le diplôme d'études professionnelles (DEP) ou l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

L'enseignement collégial

L'enseignement collégial se situe après celui du secondaire et représente le premier ordre de l'enseignement supérieur. Les collèges offrent l'enseignement régulier (**préuniversitaire**), qui dure deux ans et mène à l'université, et **la formation technique**, qui s'échelonne sur trois ans et prépare au marché du travail, mais qui peut également mener à l'université. Les deux parcours conduisent au diplôme d'études collégiales (DEC) ou à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

L'enseignement universitaire

Les études universitaires comprennent les programmes de baccalauréat (premier cycle), dont la durée est de trois ou de quatre années selon la discipline; les programmes de maîtrise (deuxième cycle), d'une durée d'une ou de deux années; et les programmes de doctorat (troisième cycle), dont la durée est de trois années ou plus. La plupart des établissements offrent également des programmes courts (certificats, diplômes d'études supérieures spécialisées, etc.) à durée variable.

POURQUOI ÉTUDIER AU QUÉBEC ?

Pour l'excellence de l'éducation

- Le Québec détient l'un des meilleurs taux d'obtention pour un premier diplôme universitaire.
- Les établissements d'enseignement proposent des programmes reconnus mondialement dont plusieurs sont offerts en collaboration interinstitutionnelle.
- Les établissements d'enseignement supérieur sont dotés d'infrastructures ultramodernes (laboratoires de haute technologie, salles d'informatique, installations sportives, salles de spectacles, etc.), quelles que soient leur taille et leur localisation.
- Le Québec dispose de plusieurs parcs technologiques reconnus et de nombreux centres de recherche prestigieux dans les secteurs de pointe.
- Les universités québécoises sont membres de réseaux internationaux d'envergure et renouvellent leurs collaborations à l'étranger de façon continue.
- Divers programmes de formation professionnelle et de formation technique sont offerts tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire québécois.

Pour la possibilité de poursuivre des études en français ou en anglais

- Les réseaux d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec comptent des établissements francophones et anglophones.

Pour un coût concurrentiel

- Les droits de scolarité sont parmi les plus bas en Amérique du Nord.
- Le coût de la vie au Québec est parmi les moins élevés au Canada.

Pour la qualité de vie

- Le Québec offre de vastes espaces naturels et une impressionnante diversité de panoramas. Il abrite de nombreux lacs et rivières, une immense forêt boréale, un fjord et un fleuve majestueux ainsi que plusieurs parcs nationaux, dont l'aspect change au gré des quatre saisons.
- Le Québec est une destination plein air par excellence et offre une riche palette d'activités.
- La qualité de vie urbaine est remarquable, à mi-chemin entre le modernisme propre aux villes nord-américaines et le charme des villes européennes.

Pour un milieu de vie sécuritaire

- Le Québec est reconnu comme une société juste, respectueuse, égalitaire et inclusive.
- Le taux de criminalité figure parmi les plus bas en Amérique du Nord.

Pour une culture dynamique

- Le Québec se démarque par la richesse et l'unicité de sa culture francophone en Amérique.
- La société québécoise est diversifiée et ouverte sur le monde.
- Une multitude d'événements interculturels et internationaux de grande envergure ont lieu au cours de l'année : festivals, carnivals, manifestations artistiques et événements sportifs.

Pour la possibilité de demeurer au Québec à titre permanent

- Selon certaines conditions, il est possible pour les étudiantes et étudiants étrangers ayant obtenu un diplôme d'un établissement québécois d'accéder simplement et rapidement à l'immigration permanente grâce au Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Pour plus d'information, consultez le www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/peq-etudiants.

